

Taux de conversion, valable dès 01.01.2017

Âge de retraite	Taux de conversion en pour cent
dès 58	5.326
dès 59	5.458
dès 60	5.590
dès 61	5.722
dès 62	5.854
dès 63	5.986
dès 64	6.118
dès 65	6.250
dès 66	6.382
dès 67	6.514
dès 68	6.646
dès 69	6.778
dès 70	6.910

Les taux de conversion ci-dessus sont valables pour les années d'âge complètes. L'âge lors du début du droit à la prestation est calculé en années et mois complets. Les mois sont pris en compte proportionnellement par interpolation linéaire.

Taux de conversion, valable dès 01.01.2018

Âge de retraite	Taux de conversion en pour cent		
	2018	2019	2020
dès 58	5.226	5.126	5.026
dès 59	5.358	5.258	5.158
dès 60	5.490	5.390	5.290
dès 61	5.622	5.522	5.422
dès 62	5.754	5.654	5.554
dès 63	5.886	5.786	5.686
dès 64	6.018	5.918	5.818
dès 65	6.150	6.050	5.950
dès 66	6.282	6.182	6.082
dès 67	6.414	6.314	6.214
dès 68	6.546	6.446	6.346
dès 69	6.678	6.578	6.478
dès 70	6.810	6.710	6.610

Les taux de conversion ci-dessus sont valables pour les années d'âge complètes. L'âge lors du début du droit à la prestation est calculé en années et mois complets. Les mois sont pris en compte proportionnellement par interpolation linéaire.